

N°14

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
BERNEX Brigitte  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François  
JACQUART Ludovic  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie jusque 00h00  
BASTARAU Sébastien  
MABCHOUR Najat à partir de 19h24

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge à partir de 19h30  
ROUSSEL Danièle  
BOITTE Gilles  
BATUAMBA Ivette  
VELTHUIS Asaïs  
CEPRANI Eric  
PRUNIER Gérald  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer  
LARDIC Stéphane  
WAVELET Manuel  
GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

CAMARA Mariama  
LOUJAHDI Brahim  
MOILIME Hassanata  
BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50  
BRAHIM Marwa à partir de 19h27  
CAMARA N'Na Fanta  
GEFFROY Philippe  
AGUIREBENGOA Carole  
HAMDAOUI Naïma  
CORDIN Olivier  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

#### Excusés ayant donné procuration

LIBERT Arnaud  
RATNATHURAI Ziromi  
PERRAN Dominick  
ETIENNE Walnex  
ARAB Dalila  
KOUYATE Hawa  
BOREL YERETAN Stéphanie  
JOUS Sullivan  
PEDRAZO Jennifer  
BAILLON Jean-François  
DA SILVA Elodie

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration jusqu'à 23h50 à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 23h08 à  
donne procuration à partir de 23h50 à  
donne procuration à partir de 23h50 à  
donne procuration à partir de 00h00 à

CORDIN Olivier  
JACQUART Ludovic  
HAMDAOUI Naïma  
CAMARA N'Na Fanta  
BAILLON Jean-François  
CAMARA Mariama  
AGUIREBENGOA Carole  
SAKI Mireille  
CHANTRELLE Laurent  
GAUTHIER Raymond  
BASTARAU Sébastien

#### Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires financières  
Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1° août 1996, modifiée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2334-42, fixant les grandes priorités d'investissement local

**CONSIDÉRANT** le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL) mis en place en 2016, reconduit en 2017 et pérennisé par la loi de finances initiale pour 2023

**CONSIDÉRANT** que par circulaire du 3 janvier 2023, le Préfet a invité la ville à déposer ses dossiers en vue d'un cofinancement pour le 28 février 2023 au plus tard,

**CONSIDÉRANT** que les priorités suivantes ont été retenues :

- le développement écologique des territoires (rénovation thermique, aménagements urbains pour atténuer les effets des canicules, ....)
- les projets de rénovation et de mise en valeur du patrimoine culturel ainsi que du patrimoine naturel
- les travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics
- les solutions innovantes pour les mobilités au quotidien
- les projets de développement numérique et de téléphonie mobile
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- la construction et la rénovation d'équipements sportifs en prévision de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

**CONSIDÉRANT** que le Préfet de la Seine-Saint-Denis donne une forte priorité en 2023 aux projets s'inscrivant dans une des deux thématiques suivantes :

- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- la rénovation ou la construction d'équipements sportifs de proximité, notamment les équipements aquatiques

**CONSIDÉRANT** que les projets doivent commencer rapidement, dans tous les cas dans un délai de deux ans

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal est invité à approuver les plans de financement prévisionnels et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité**

Adopté par	33 voix	Majorité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	42 voix	
Pour	33 voix	
Contre	9	M GEFROY, Mme HAMDAR, Mme AGUIREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M. ETIENNE
Abstention		
NPPV	2	Mme SAKI, M. JOUS

**ARTICLE 1 : DECIDE** de soumettre à l'instruction des services préfectoraux au titre de la DSIL 2023 l'opération suivante qui fait l'objet d'une autorisation de programme/crédit de paiement :

- Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (2eme phase)

- Acquisition et réhabilitation/ extension d'un site en vue de l'implantation d'un groupe scolaire dans le quartier Westinghouse (1ere phase)

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les plans prévisionnels de financement suivants :

<b>PROJET</b>	<b>Montant HT</b>	<b>DSIL SOLLICITEE</b>	<b>AUTRES AIDES PUBLIQUES NOTIFIEES AU 14.02.2023</b>
Requalification et extension de la piscine de Sevrans dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (2eme phase)	14 543 703,00 €	1 200 000,00 € (8,25%)	DSIL 2022 – 1 300 000 € SOLIDEO : 3 025 000 €
Acquisition et réhabilitation/ extension d'un site en vue de l'implantation d'un groupe scolaire dans le quartier Westinghouse (1ere phase)	6 800 000,00 €	1 000 000,00 € (14,71%)	

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document contractuel y afférent.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 5 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis

 Le Maire  
*Blanchet*  
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 21 FEV. 2023

Publié le : 21 FEV. 2023